

# Pour une régularisation des sans-papier

A l'initiative de l'ASTI un certain nombre de personnalités lanceront ces prochains jours un appel au Premier Ministre, afin de lui demander de prendre une initiative pour régulariser enfin la situation des sans-papier au Luxembourg. Cette démarche s'inscrit d'une part dans un contexte international en ce sens que la France, l'Italie, l'Espagne, parfois à la suite de jeûnes symboliques, occupations d'églises ou autres actions spectaculaires, ont pris ces deux dernières années des initiatives pareilles et ont régularisé de ce fait la situation de centaines de milliers d'étrangers qui d'après la loi étaient des clandestins, sans autorisation de séjour ni de travail, même si dans bien des cas ils avaient une occupation salariée, un revenu régulier, voire payaient une cotisation à la Sécurité Sociale.

D'autre part cette démarche a des antécédents proprement luxembourgeois. C'était le 10 juillet 1997 que l'ASTI, le CLAE, le LCGB, l'OGBL, la Caritas et le SeSoPI avaient adressé au ministre du Travail de l'époque une lettre lui demandant de les recevoir pour s'entretenir avec lui d'une nécessaire régularisation des sans-papier, dont le nombre représente sans doute une fraction minime de ce qu'il était en France ou en Italie. Cette démarche fut rendue publique en février 1998 lors de la séance de non-clôture de l'Année européenne contre le racisme, quand les promoteurs susmentionnés demandèrent à la ministre de la Famille, présente à la soirée, de bien vouloir se faire leur intermédiaire auprès du ministre du Travail pour qu'il les reçoive enfin. Hélas, malgré l'intervention de Madame Jacobs, ni Monsieur Juncker, ni son successeur M. Biltgen n'ont jusqu'à présent trouvé le temps ou compris la nécessité de discuter de ce sujet avec les dites organisations.

Le jour des élections, le 13 juin 1999, l'ASTI avait organisé à la Place d'Armes, devant le bureau électoral principal, à la fermeture des



Pancho (Le Monde)

bureaux de vote, une courte manifestation pour attirer l'attention du public et des politiques sur le problème soulevé. Mais la cinquantaine de manifestants ne sut convaincre les responsables de passer à l'action.

Il faut dire qu'on pouvait ce jour-là aussi se demander où étaient passés les autres signataires de la lettre du 10 juillet 1997. Ils auraient certainement pu rassembler un nombre bien plus important d'adhérents pour faire pression en faveur de la cause commune. Il est vrai que le 13 juillet 1999, le jour de la rentrée parlementaire, l'OGBL, redevenu un syndicat allié à un parti de l'opposition, avait rejoint l'ASTI pour une autre petite manifestation, à la place Guillaume cette fois-ci. Comme il est patent que les responsables de l'OGBL, du LCGB, de la Caritas ont rencontré le ministre du Travail et le Premier Ministre à plus d'une reprise depuis les débuts de la démarche, on peut aussi se demander pourquoi ils n'ont jamais profité de ces occasions pour leur poser la question ou pour leur rappeler la demande d'une entrevue. Comment expliquer leur discrétion dans l'affaire?

m.p.